

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1049**20 octobre 2004****SOMMAIRE**

Abacus Holding S.A., Luxembourg	50350	Desan Holding S.A., Luxembourg	50346
AFC Finances S.A., Luxembourg	50347	Desantis S.A., Luxembourg	50326
Ahuan & Associates Holding S.A., Luxembourg...	50327	Development Packaging S.A.H., Luxembourg ...	50326
Amber Investment Corporation Holding S.A.	50318	Double Fantasy	50312
Amber Investment Corporation Holding S.A., Lu-		Ellmer & Co S.A., Luxembourg	50325
xembourg	50318	FDR Gestion S.A., Luxembourg	50325
Amphore S.A.H., Luxembourg	50346	FDR Gestion S.A., Luxembourg	50325
Ankig S.A.H., Luxembourg	50337	Floreal Fund	50312
Arnetoise S.A.	50318	G.X.B. S.A.H., Luxembourg	50327
Arnetoise S.A., Luxembourg	50318	G.X.B. S.A.H., Luxembourg	50327
Axxiel S.A.H., Luxembourg	50348	Ganeca Holding S.A., Luxembourg	50326
Balms Abogados Luxembourg S.A., Luxembourg .	50333	Gespert S.A., Kayl	50324
Bank of Tokyo - Mitsubishi (Luxembourg) S.A., Lu-		GP Beta Holding Company S.A., Luxembourg ...	50312
xembourg	50315	Greenwich Consult S.A.	50319
Baraf Holding S.A., Byblos Financing Holding S.A.,		Greenwich Consult S.A., Luxembourg	50319
Luxembourg	50322	Haegin S.A., Luxembourg	50327
Berenberg Lux Invest S.A., Luxembourg	50310	Immo Focus, S.à r.l., Luxembourg	50341
Berenberg Lux Invest S.A., Luxembourg	50308	Immobilière GecKo, S.à r.l., Luxembourg	50307
Bernilux S.A.H., Luxembourg	50340	Intelligent Series S.A., Luxembourg	50328
Bersy S.A., Luxembourg	50348	International Hotel Development Company S.A.H.,	
Blakelaw, S.à r.l., Luxembourg	50320	Luxembourg	50331
Brior S.A.H., Luxembourg	50345	Jotrade Investment S.A., Luxembourg	50322
Buildco Krakow S.A., Luxembourg	50322	Julius Baer Multibond, Sicav, Luxembourg	50344
Buildco Krakow S.A., Luxembourg	50322	Julius Baer Multicash, Sicav, Luxembourg	50347
C.E.M. Gestion, S.à r.l., Luxembourg	50322	Julius Baer Multicooperation, Sicav, Luxembourg .	50347
C.R.B. S.A.H., Luxembourg	50324	Julius Baer Multiinvest, Sicav, Luxembourg	50348
C.R.B. S.A.H., Luxembourg	50324	Julius Baer Multipartner, Sicav, Luxembourg	50346
CARPINTEX S.A., Carpets and International Tex-		Julius Baer Multiselect I, Sicav, Luxembourg	50344
tiles S.A.H., Luxembourg	50345	Julius Baer Multistock, Sicav, Luxembourg	50349
Cadimex Holding S.A., Luxembourg	50352	Kouzhou S.A., Luxembourg	50310
Cefima S.A., Luxembourg	50323	L.D.P.I. S.A., Luxembourg	50335
Cefima S.A., Luxembourg	50323	Lex Fori G.E.I.E., Luxembourg	50307
Châteauvallon Holding S.A., Luxembourg	50323	Locatrim VVV S.A., Luxembourg	50316
CML, Compagnie Maritime Luxembourgeoise		Longstreet S.A., Luxembourg	50334
S.A.H., Luxembourg	50324	Lonimag S.A., Luxembourg	50336
CML, Compagnie Maritime Luxembourgeoise		Michelin Luxembourg S.C.S., Luxembourg	50306
S.A.H., Luxembourg	50324	Naga Investment S.A.H., Luxembourg	50319
Cofhylux S.A., Luxembourg	50337	Naga Investment S.A.H., Luxembourg	50319
Cofhylux S.A., Luxembourg	50337	NDI Luxembourg S.A., Luxembourg	50320
Cowen Holding S.A., Luxembourg	50326	Noma S.A., Luxembourg	50351

Norex Investments S.A., Senningerberg	50306	Schlaraffeland, S.à r.l., Mersch	50333
Norex Investments S.A., Senningerberg	50306	SEDEC S.A., Luxembourg	50339
NovEnergia 2010, Sicav, Senningerberg	50352	Seawell S.A.H., Luxembourg	50350
Orco Property Group S.A., Luxembourg	50343	SIPEF 1, S.à r.l., Luxembourg	50326
P.L.R. International S.A.	50316	Silk Road Group Holding S.A., Luxembourg	50340
P.L.R. International S.A., Luxembourg	50316	Soluz Holding S.A., Luxembourg	50320
Pégase S.A., Luxembourg	50320	Soluz Holding S.A., Luxembourg	50320
Pégase S.A., Luxembourg	50321	Starlite Participations S.A., Luxembourg	50307
Piper S.A., Luxembourg	50325	Toscanini & Associati S.A., Luxembourg	50323
Prouvé S.A., Luxembourg	50330	Travelcar International S.A.H., Luxembourg	50349
Rayfloor S.A., Luxembourg	50345	Uchimata Holding S.A., Luxembourg	50350
(La) Relatière S.A., Luxembourg	50336	Uliza Finance & Co S.A., Luxembourg	50327
Résidence Gray, S.à r.l., Luxembourg	50336	Unirack Western Group S.A., Luxembourg	50350
Résidence Gray, S.à r.l., Luxembourg	50336	Unitex Investment Corporation S.A.H., Luxem- bourg	50341
Sabemaf Luxembourg S.A., Luxembourg	50323	Vallbacken S.A., Luxembourg	50339
Sandix & Co S.A., Luxembourg	50336	Verandas Grand-Ducales S.A., Luxembourg	50339
Sasfin International Fund, Sicav, Luxembourg	50351	Wintrust Holding S.A., Luxembourg	50338
SCG STE Maurice 2, S.à r.l., Luxembourg	50314	Yxis Holding S.A., Luxembourg	50351
SCG STE Maurice 4, S.à r.l., Luxembourg	50318		
Schlaraffeland, S.à r.l., Mersch	50331		

MICHELIN LUXEMBOURG S.C.S., Société en commandite simple.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 96.546.

Extrait des résolutions circulaires du conseil de surveillance du 14 juin 2004

Le Conseil de surveillance de la Société a nommé KPMG AUDIT, société civile, ayant son siège à L-2520 Luxembourg, 31, Allée Scheffer, commissaire aux comptes de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 2 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00486. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067333.3/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

NOREX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 33.865.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02696, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(067097.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

NOREX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 33.865.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02697, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(067093.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

STARLITE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 96.313.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2004, réf. LSO-AT02221, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STARLITE PARTICIPATIONS S.A.

Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateurs

(066281.3/045/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

LEX FORI G.E.I.E., Groupement Européen d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg D26.

EXTRAIT

Il résulte d'un avenant aux statuts du GEIE LEX FORI, signé par tous les membres, que la société J.Y. HERNANDEZ-CANUT BUFETE DE ABOGADOS, établie et ayant son siège social à E-28036 Madrid, Dr Fleming n° 1, est devenue membre du groupement avec effet au 1^{er} janvier 2001.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 20 août 2004.

Pour LEX FORI GEIE

C. Duro

Président

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05142. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069932.3/317/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

IMMOBILIERE GecKo, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 249, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 68.341.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Patrice Griffi, indépendant, demeurant au 9, am Bockelsfeld, L-4397 Pontpierre;

2.- Monsieur Jean-Luc Kremer, indépendant, demeurant au 3, rue de Reckange, L-3943 Mondercange.

Lesquels comparants, ès dites qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

I.- Qu'ils sont les deux seuls et uniques associés et bénéficiaires réels de la société IMMOBILIERE GecKO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 249, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 68.341, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 4 février 1999, publié au Mémorial C numéro 292 du 27 avril 1999.

II.- Que les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte reçu du notaire instrumentant, en date du 6 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1208 du 14 août 2002.

III.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée IMMOBILIERE GecKO, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, intégralement libérées, et détenues par les pré-dits associés, Monsieur Patrice Griffi, à raison de deux cent quarante-huit (248) parts sociales et Monsieur Jean-Luc Kremer, également à raison de deux cent quarante-huit (248) parts sociales.

IV.- Que d'un commun accord les associés prénommés ont décidé la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat.

V.- Que les comparants préqualifiés déclarent en outre que l'activité de la société a cessé, qu'ils sont investis de tout l'actif et qu'ils régleront tout le passif connu ou inconnu de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme définitivement liquidée.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux deux gérants et associés, Messieurs Patrice Griffi et Jean-Luc Kremer pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.
Signé: P. Griffi, J.-L. Kremer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2003, vol. 879, fol. 72, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 octobre 2003.

J.-J. Wagner.

(064978.3/239/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2003.

BERENBERG LUX INVEST S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 73.663.

Im Jahre zweitausendvier, am zwanzigsten September.

Vor dem unterzeichnenden Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg,

sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft BERENBERG LUX INVEST S.A., mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 73.663, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 6. Januar 2000, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 141 vom 12. Februar 2000. Die Statuten wurden mehrmals abgeändert und letztmalig durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 29. Juni 2000, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 560 vom 5. August 2000.

Die Versammlung wird um 10.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Martin Huber, Privatangestellter, wohnhaft in 23A, rue de Dippach, L-8055 Bertrange eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Fräulein Marina Muller, Privatangestellte, wohnhaft in Athus.

Der Vorsitzende beruft zum Stimmzähler Herrn Werner Mullerklein, réviseur d'entreprises, wohnhaft in Arbogaststrasse 8, D-54292 Trier.

Sodann ersucht der Vorsitzende den unterzeichnenden Notar, folgende Erklärungen zu beurkunden:

I. Dass die gegenwärtige Generalversammlung über folgende Tagesordnung zu befinden hat:

1° Erhöhung des Gesellschaftskapitals um eine Million dreihundertfünfundsiebzigtausend Euro (EUR 1.375.000,-) um dies von hundertfünfundsiebzigtausend Euro (EUR 125.000,-) auf eine Million fünfhunderttausend Euro (EUR 1.500.000,-) zu bringen durch Ausgabe von dreizehntausendsiebenhundertfünfzig (13.750) neuen Aktien mit einem Nennwert von einhundert Euro (EUR 100,-) pro Aktie;

2° Anpassung der Satzungen der Gesellschaft an die Bestimmungen des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen und Neufassung der Satzungen.

II. Dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Liste wird gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt und ordnungsgemäss von den anwesenden Aktionären, von den bevollmächtigten Aktionärsvertretern sowie vom Versammlungsvorstand unterschrieben.

III. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten ist und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben und somit keine Einladungen erforderlich waren.

IV. Dass die gegenwärtige Versammlung ordnungsgemäss gebildet ist und sodann zu vorstehender Tagesordnung beschlussfähig ist.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um eine Million dreihundertfünfundsiebzigtausend Euro (EUR 1.375.000,-) zu erhöhen, um dies von einhundertfünfundsiebzigtausend Euro (EUR 125.000,-) auf eine Million fünfhunderttausend Euro (EUR 1.500.000,-) zu bringen durch Ausgabe von dreizehntausendsiebenhundertfünfzig (13.750) neuen Aktien mit einem Nennwert von einhundert Euro (EUR 100,-) pro Aktie.

Diese Kapitalerhöhung erfolgt durch die teilweise Zuführung der freien Rücklagen bzw. des Ergebnisvortrages der Gesellschaft.

Dem Notar wurde der Nachweis über das Bestehen einer solchen freien Rücklage bzw. eines solchen Ergebnisvortrages durch die Bilanz zum 31. Dezember 2003 nachgewiesen, wovon eine Abschrift dieser Urkunde beigelegt bleibt.

Die 13.750 gezeichneten Aktien sind somit voll eingezahlt.

Sämtliche neuen Aktien wurden der Gesellschaft JOH. BERENBERG, GOSSLER & CO, KG, BERENBERG BANK zugeteilt.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Neufassung der Satzung der Aktiengesellschaft und gibt ihr folgenden Wortlaut:

Art. 1. Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht und führt den Namen BERENBERG LUX INVEST S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Sollten politische Umstände oder höhere Gewalt die Tätigkeit der Gesellschaft behindern oder zu behindern drohen, kann der Sitz durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates vorübergehend bis zur völligen Normalisierung der Verhältnisse in ein anderes Land verlegt werden. Eine solche Maßnahme berührt die luxemburgische Nationalität der Gesellschaft nicht.

Art. 3. Der Gesellschaftszweck ist die Gründung und Verwaltung von Luxemburger Organismen für gemeinsame Anlagen im Sinne der Gesetze vom 30. März 1988, 19. Juli 1991 bzw. vom 20. Dezember 2002. Der Gesellschaftszweck ist darauf gerichtet, das eingelegte Geld in eigenem Namen für gemeinschaftliche Rechnung der Einleger nach dem Grundsatz der Risikomischung in Wertpapieren, Investmentanteilen und sonstigen gesetzlich zugelassenen Vermögenswerten, gesondert vom eigenen Vermögen, anzulegen und über die hieraus sich ergebenden Rechte der Einleger (Anteilhaber) Urkunden (Anteilscheine) auszustellen. Die Gesellschaft kann alle Handlungen tätigen, die zur Förderung des Vertriebs solcher Anteile und zur Verwaltung dieser Sondervermögen notwendig oder nützlich sind.

Ferner kann die Gesellschaft die individuelle Portfolioverwaltung mit und ohne Abschlussvollmacht ausführen sowie Leistungen im Zusammenhang mit der Verwahrung und Verwaltung von Investmentfondsanteilen erbringen.

Die Gesellschaft kann jedwede anderen Geschäfte tätigen und Maßnahmen treffen, die ihre Interessen fördern oder sonst ihrem Gesellschaftszweck dienen oder nützlich sind, insoweit diese dem Kapitel 13 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 entsprechen.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt. Die Gesellschaft kann durch unter den für Satzungsänderungen geltenden gesetzlichen und satzungsmäßigen Bedingungen gefaßten Beschluß der Generalversammlung aufgelöst werden.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt Euro 1.500.000,00 (eine Million fünfhunderttausend Euro) und ist eingeteilt in 15.000 (fünfzehntausend) Aktien mit einem Nennwert von Euro 100,00 (hundert Euro) je Aktie. Das Gesellschaftskapital ist in voller Höhe eingezahlt.

Art. 6. Die Aktien sind Namensaktien.

Art. 7. Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, die nicht Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen. Die Verwaltungsratsmitglieder werden für die Dauer von bis zu sechs Jahren von der Generalversammlung bestellt; sie können von ihr jederzeit abberufen werden. Eine Wiederwahl ist möglich. Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrats einen vorläufigen Nachfolger bestimmen, dessen Bestellung von der nächstfolgenden Generalversammlung bestätigt werden muß.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die Befugnisse, alle Geschäfte zu tätigen und alle Handlungen vorzunehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich erscheinen. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten der Gesellschaft, soweit sie nicht nach dem Gesetz oder nach dieser Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind. Der Verwaltungsrat kann einen Vorsitzenden bestimmen. In Abwesenheit des Vorsitzenden wird der Vorsitz einem stellvertretenden Vorsitzenden oder einem anderen Verwaltungsratsmitglied übertragen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Ein Verwaltungsratsmitglied kann sich durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied vertreten lassen, das dazu durch Brief, Telegramm, Telekopie oder Fernschreiben bevollmächtigt wurde. In Dringlichkeitsfällen kann die Beschlußfassung auch durch Brief, Telegramm, Telekopie oder Fernschreiben erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit Stimmenmehrheit gefaßt. Im Falle einer Stimmengleichheit ist die Stimme des Verwaltungsratsvorsitzenden ausschlaggebend.

Die Gesellschaft wird grundsätzlich durch die gemeinsame Unterschrift von mindestens zwei Mitgliedern des Verwaltungsrats rechtsverbindlich verpflichtet.

Der Verwaltungsrat kann auch einzelnen Verwaltungsratsmitgliedern oder Dritten für die Gesamtheit oder einen Teil der täglichen Geschäftsführung die Vertretung der Gesellschaft übertragen. Die Übertragung auf einzelne Mitglieder des Verwaltungsrats bedarf der Einwilligung der Generalversammlung.

Art. 9. Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrats sind vom Vorsitzenden der jeweiligen Sitzung und einem der anderen Verwaltungsratsmitglieder zu unterzeichnen, Vollmachten sind dem Protokoll anzuheften.

Der Präsident des Verwaltungsrats oder zwei Verwaltungsratsmitglieder sind ermächtigt, Kopien oder Auszüge solcher Sitzungsprotokolle zu unterzeichnen.

Art. 10. Der vom Verwaltungsrat aufgestellte Jahresabschluss der Gesellschaft ist von einem unabhängigen Wirtschaftsprüfer zu prüfen.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung der Aktionäre findet am ersten Donnerstag im Juni eines jeden Jahres um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einladung angegebenen Ort statt.

Fällt dieser Tag auf einen Tag, der nicht Bankarbeitstag ist, wird die Generalversammlung am nächsten Bankarbeitstag abgehalten.

Generalversammlungen einschließlich der jährlichen Generalversammlung können auch im Ausland abgehalten werden, wenn der Verwaltungsrat dies aus Gründen der höheren Gewalt beschließt; eine solche Entscheidung ist unanfechtbar.

Art. 12. Von der Einhaltung der gesetzlichen Bestimmungen über die Einberufung von Generalversammlungen kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind.

Jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Bevollmächtigten ausüben, der nicht Aktionär zu sein braucht. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 13. Die Generalversammlung der Aktionäre kann über alle Angelegenheiten der Gesellschaft befinden. Insbesondere sind der Generalversammlung folgende Befugnisse vorbehalten:

- a) die Satzung zu ändern,
- b) Mitglieder des Verwaltungsrates zu bestellen und abzurufen und ihre Vergütungen festzusetzen;
- c) die Einwilligung zur Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates zu erteilen;
- d) die Berichte des Verwaltungsrates entgegenzunehmen;
- e) die jährliche Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung zu genehmigen;
- f) den Mitgliedern des Verwaltungsrates Entlastung zu erteilen;
- g) den unabhängigen Wirtschaftsprüfer zu bestellen;
- h) über die Verwendung des Jahresergebnisses zu beschließen,
- i) die Gesellschaft aufzulösen.

Art. 14. Gemäß den in Artikel 72 des Gesetzes von 1915 enthaltenen Bestimmungen ist der Verwaltungsrat ermächtigt, Interimdividenden an die Gesellschafter auszuzahlen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

Art. 16. Ergänzend gelten die Bestimmungen des Gesetzes von 1915 und diejenigen des Gesetzes vom 20. Dezember 2002.

Kostenabschätzung

Die Kosten die der Gesellschaft aus Anlass dieser Generalversammlung entstehen, werden auf EUR 2.500,- geschätzt. Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Huber, M. Muller, W. Muller Klein, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, vol. 145S, fol. 23, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 30. September 2004.

F. Baden.

(080058.3/200/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2004.

BERENBERG LUX INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 73.663.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(080059.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2004.

KOUZHOU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 69.200.

L'an deux mille quatre, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KOUZHOU S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, (R. C. Luxembourg section B numéro 69.200), constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 31 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 456 du 16 juin 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles Malhomme, employé privé, né le 9 septembre 1964 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant à L-2538 Luxembourg, 3, rue Nicolas Simmer.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Vincent Linari-Pierron, avocat, né le 16 avril 1970 à Luxembourg, demeurant à L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jonathan Beggiano, employé privé, né le 19 juin 1975 à Villerupt (France), demeurant à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social de la Société afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, le conseil en matière informatique et toutes prestations de services en matière informatique au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations et tous conseils se rapportant directement ou indirectement au domaine de l'informatique.

La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes prestations de services en matière administrative, ainsi que toutes opérations y afférentes se rapportant directement ou indirectement à l'objet social de la Société.

La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra avoir toute activité industrielle et/ou commerciale, mobilière et/ou immobilière de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la Société, avec effet immédiat, afin de donner à l'article quatre (4) des statuts la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, le conseil en matière informatique et toutes prestations de services en matière informatique au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations et tous conseils se rapportant directement ou indirectement au domaine de l'informatique.

La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes prestations de services en matière administrative, ainsi que toutes opérations y afférentes se rapportant directement ou indirectement à l'objet social de la Société.

La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra avoir toute activité industrielle et/ou commerciale, mobilière et/ou immobilière de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Malhomme, V. Linari-Pierron, J. Beggiato, J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 5 août 2004, vol. 527, fol. 73, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 août 2004.

J. Seckler.

(065804.3/231/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

DOUBLE FANTASY, Fonds Commun de Placement (en liquidation).*Clôture de Liquidation*

Le 30 avril 2004, JAPAN FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., (la «Société de Gestion»), agissant comme société de gestion de DOUBLE FANTASY (le «Fonds») a décidé de ne pas étendre la durée du Fonds au-delà du 28 mai 2004.

La Société de Gestion a finalisé et approuvé les procédures de liquidation.

Tous les produits des rachats et de la liquidation ont été payés aux porteurs de parts qui en avaient droit.

Les livres et les documents sociaux du Fonds seront déposés auprès de MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A., pour une période de 5 ans.

Pour le Conseil d'Administration de

JAPAN FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV01767. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082969.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2004.

FLOREAL FUND, Fonds Commun de Placement.*Clôture de Liquidation*

Le 28 juin 2004, JAPAN FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., (la «Société de Gestion»), agissant comme société de gestion de FLOREAL FUND (le «Fonds») a décidé de liquider le Fonds.

La Société de Gestion a finalisé et approuvé les procédures de liquidation.

Tous les produits des rachats et de la liquidation ont été payés aux porteurs de parts qui en avaient droit.

Les livres et les documents sociaux du Fonds seront déposés auprès de MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A., pour une période de 5 ans.

Pour le Conseil d'Administration de

JAPAN FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV01764. – Reçu 14 euros.

Le Receveur

(082973.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2004.

GP BETA HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 89.025.

In the year two thousand and four, on the twelfth of October.

Before Us the undersigned notary Jean Seckler, residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company (société anonyme) GP BETA HOLDING COMPANY S.A., with its registered office in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, (R.C.S. Luxembourg section B number 89.025), incorporated by a deed of the undersigned notary on the 5th of September 2002, published in the Mémorial C number 1560 of the 30th of October 2002,

and whose articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on the 8th of October 2002, published in the Mémorial C number 1687 of the 26th of November 2002, containing a complete re-statement of the articles of association.

The meeting is presided by Mr Christian Dostert, private employee, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Alain Thill, private employee, residing at Echternach.

The meeting elects as scrutineer Mr André Bosmans, administrateur de société, residing at B-Gent.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Suppression of the par value of the shares.

2.- Decrease of the Company's capital to the extent of 11,249,030.- EUR in order to reduce it from the amount of 86,531,000.- EUR to 75,281,970.- EUR, without cancellation of shares, but by reducing the par value of the 8,653,100 representative shares of the subscribed capital by 1.30 EUR, so that the amount of the several not yet fully paid up shares is decreased in total by 4,030.- EUR and that 11,245,000.- EUR are reimbursed on the entirely paid up shares to the company's current shareholders.

3.- Subsequent amendment of the first paragraph of the section 1 of article 5 of the articles of association.

4.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed ne varietur by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to suppress the indication of the par value of the 8,653,100 shares representing the capital of eighty-six million five hundred and thirty-one thousand Euros (86,531,000.- EUR).

Second resolution

The meeting resolves to decrease the share capital by eleven million two hundred forty-nine thousand and thirty Euros (11,249,030.- EUR) so as to reduce it from its present amount of eighty-six million five hundred and thirty-one thousand Euros (86,531,000.- EUR) to seventy-five million two hundred eighty-one thousand nine hundred and seventy Euros (75,281,970.- EUR), without cancellation of shares, but by reducing the par value of the 8,653,100 representative shares of the subscribed capital by 1.30 EUR, so that the amount of the several not yet fully paid up shares is decreased in total by four thousand and thirty Euros (4,030.- EUR) and that eleven million two hundred forty-five thousand Euros (11,245,000.- EUR) are reimbursed on the entirely paid up shares to the company's current shareholders.

All powers are conferred to the board of directors to proceed to the required bookkeeping operations and to the repaying of the shareholders, knowing that the repayment can be done only thirty (30) days after the publication of the present deed in the Mémorial C.

Third resolution

In order to reflect such action, the assembly decides to amend the first paragraph of section 1 of article 5 of the articles of association and to give it the following wording:

«Art. 5. Section 1. Share Capital (first paragraph)

The subscribed capital is set at seventy-five million two hundred eighty-one thousand nine hundred and seventy Euros (75,281,970.- EUR), represented by eight million six hundred fifty-three thousand one hundred (8,653,100) shares, without designation of a par value.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand five hundred Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le douze octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GP BETA HOLDING COMPANY S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 89.025), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1560 du 30 octobre 2002,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1687 du 26 novembre 2002, contenant une refonte complète des statuts.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur André Bosmans, administrateur de société, demeurant à B-Gent.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Suppression de la valeur nominale des actions.

2.- Réduction du capital social d'un montant de 11.249.030,- EUR pour le réduire du montant de 86.531.000,- EUR à 75.281.970,- EUR, sans annulation d'actions, mais par la réduction du pair comptable des 8.653.100 actions représentatives du capital social, de sorte que le montant de diverses actions non intégralement libérées est réduit en total de 4.030,- EUR et que le montant de 11.245.000,- EUR est remboursé sur les actions intégralement libérées aux actionnaires actuels.

3.- Modification afférente du premier alinéa de la section 1 de l'article 5 des statuts.

4.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des 8.653.100 actions représentant le capital social de quatre-vingt-six millions cinq cent trente et un mille euros (86.531.000,- EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de onze millions deux cent quarante-neuf mille et trente euros (11.249.030,- EUR) pour le réduire de son montant actuel de quatre-vingt-six millions cinq cent trente et un mille euros (86.531.000,- EUR) à soixante-quinze millions deux cent quatre-vingt-un mille neuf cent soixante-dix euros (75.281.970,- EUR), sans annulation d'actions, mais par la réduction du pair comptable des 8.653.100 actions représentatives du capital social, de sorte que le montant de diverses actions non intégralement libérées est réduit en total de quatre mille trente euros (4.030,- EUR) et que le montant de onze millions deux cent quarante-cinq mille euros (11.245.000,- EUR) est remboursé sur les actions intégralement libérées aux actionnaires actuels.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et au remboursement aux actionnaires, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de la section 1 de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. Section 1. Capital Social

Le capital souscrit est fixé à soixante-quinze millions deux cent quatre-vingt-un mille neuf cent soixante-dix euros (75.281.970,- EUR), représenté par huit millions six cent cinquante-trois mille cent (8.653.100) actions, sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dostert, A. Thill, A. Bosmans, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 octobre 2004, vol. 529, fol. 36, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 octobre 2004.

J. Seckler.

(083084.3/231/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2004.

SCG STE MAURICE 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 90.612.

Le bilan pour la période du 19 décembre 2002 au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02469, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

Signature.

(066997.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

BANK OF TOKYO - MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 11.937.

Minutes of the meeting of the Board of Directors held at Luxembourg on May 19, 2004

Present:

Mr Tadashi Yanagisawa

Mr Mikio Kumagai

Mr Yasuhiko Yamato

Mr Yasushi Watanabe

Mr Hiroaki Harada

Absent:

Mr Tetsuo Iwata was supposed to attend the board via tele-conference, but due to a last minute untoward event could not attend the meeting and thus is considered as excused

Preamble:

In accordance with article 10 paragraph 11 of the articles of incorporation of the bank and Mr Yasuhiko Yamato assist to the meeting by teleconference and participated orally in the discussion and to the vote over the telephone as reproduced in the present minutes.

The meeting is called to order at 11.45 a.m. by Mr Yasushi Watanabe, chairman of this meeting.

The chairman states that the agenda of the meeting is the following:

1. Election of a new chairman of the board of directors.
2. Business strategies and forecasts of new business
3. Other items.

After exhaustive discussion, the Board of Directors unanimously adopted the following resolutions:

1. The board of directors elects Mr Tetsuo Iwata as chairman of the board of directors in place of Mr Masayuki Tanaka resigner.

2. The 2004 and 2005 business strategy and budget forecasts are discussed and approved. Specific documents in Japanese and English translation detailing the figures is attached to the minutes and considered as being part of the minutes (Attachment N° 1)

There being no further item on the agenda, the meeting was adjourned at 12.50 a.m.

Signé: T. Yanagisawa, M. Kumagai, Y. Yamato, Y. Watanabe, H. Harada.

Traduction française:*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 19 mai 2004*

Présents:

M. Tadashi Yanagisawa

M. Mikio Kumagai

M. Yasuhiko Yamato

M. Yasushi Watanabe

M. Hiroaki Harada

Absents:

M. Tetsuo Iwata, supposé participer à la réunion via télé-conférence, ne peut y participer suite à un empêchement de dernière minute. Il est donc considéré comme étant excusé.

Préambule:

En accord avec l'article 10 paragraphe 11 des statuts d'incorporation de la banque, M. Yasuhiko Yamato assiste à la réunion par télé-conférence, participe oralement à la discussion et vote par téléphone tel que retranscrit dans le présent procès-verbal.

La séance est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Monsieur Yasushi Watanabe.

Monsieur le Président expose que l'ordre du jour de la présente réunion est conçu comme suit:

1. Election du nouveau Président du Conseil d'Administration;
2. Stratégie commerciale et prévisions de nouvelles affaires;
3. Divers.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le Conseil élit M. Tetsuo Iwata, Président du Conseil d'Administration. Il remplace M. Masayuki Tanaka, démissionnaire.

2. La stratégie commerciale et les prévisions budgétaires 2004 et 2005 sont discutées et approuvées.

Des documents spécifiques en japonais et traduction anglaise détaillant les chiffres sont annexés au procès-verbal et considérés comme faisant partie du procès-verbal (Annexe N° 1)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.50 heures.

Signé: T. Yanagisawa, M. Kumagai, Y. Yamato, Y. Watanabe, H. Harada.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07560. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(065705.3/000/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

P.L.R. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 52.791.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société P.L.R. INTERNATIONAL S.A. établi en ses bureaux, 3b, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 31 mai 2002.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

M.^e D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08772. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066667.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

P.L.R. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 52.791.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 11.10 heures.

Sont présents:

- Monsieur Guy Glesener, Administrateur.
- Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur.
- Monsieur Etienne Gillet, Administrateur.

Ordre du jour

- fixation du siège social

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.15 heures.

G. Glesener / J. Tordoor / E. Gillet

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08775. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066666.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

LOCATRIM VVV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.

R. C. Luxembourg B 71.133.

L'an deux mille quatre, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOCATRIM VVV S.A., ayant son siège social à L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 71.133), constituée originellement sous la dénomination VVV FINANCE HOLDING S.A., suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 10 août 1999, publié au Mémorial C numéro 806 du 29 octobre 1999,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 17 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1112 du 22 juillet 2002, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en LOCATRIM VVV S.A.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire Madame Viviane Schwartz, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Eschette, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

- A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf, à L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.
- 2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.
- 3.- Nominations statutaires.
- 4.- Pouvoir au conseil d'administration de nommer Monsieur Patrick Eschette à la fonction d'administrateur-délégué.
- 5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf, à L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 2 (premier alinéa). Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte les démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

L'assemblée procède à la nomination du nouveau conseil d'administration, qui se composera dès lors comme suit:

- a) Monsieur Patrick Eschette, employé privé, né à Luxembourg, le 28 décembre 1971, demeurant à L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles;
- b) La société anonyme HOPHILI S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal (R.C.S. Luxembourg section B numéro 94.154);
- c) Monsieur Claude Eschette, retraité, né à Wiltz, le 22 septembre 1941, demeurant à L-5867 Fentange, 22, Ceinture Beau-Site.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme Monsieur René Moris, conseil fiscal, né à Luxembourg, le 22 mars 1948, demeurant à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman, comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Cinquième résolution

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Patrick Eschette, préqualifié, avec pouvoir de signature individuelle.

Réunion du Conseil d'Administration

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Monsieur Patrick Eschette, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Eschette, C. Dostert, V. Schwartz, J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juillet 2004, vol. 527, fol. 63, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 août 2004.

J. Seckler.

(066331.3/231/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

ARNETOISE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 35.499.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société ARNETOISE S.A. établi en ses bureaux, 3b, Boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

M^e D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08829. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066688.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

ARNETOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 35.499.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 22 décembre 2003 à Luxembourg

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08830. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066687.3/3842/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

SCG STE MAURICE 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 91.006.

Le bilan pour la période du 23 décembre 2002 au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

Signature.

(067000.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

AMBER INVESTMENT CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 87.871.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société AMBER INVESTMENT CORPORATION HOLDING S.A., établi en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 10 juin 2002.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

M^e D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08823. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066708.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

AMBER INVESTMENT CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 87.871.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 22 décembre 2003 à Luxembourg

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2004.

Pour copie conforme

Signature

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08825. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066706.3/3842/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

GREENWICH CONSULT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 50.759.

—
La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société GREENWICH CONSULT S.A., établi en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

M^e D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08835. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066713.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

GREENWICH CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 50.759.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 22 décembre 2003 à Luxembourg

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2004.

Pour copie conforme

Signature

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08837. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066710.3/3842/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

NAGA INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 46.487.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00378, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066919.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

NAGA INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 46.487.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2004

Acceptation de la démission de Monsieur Jean Bintner en tant qu'Administrateur. Décharge lui est accordée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de Monsieur Jean-Marie Poos comme nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Jean Bintner. Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée en 2005.

Pour la société NAGA INVESTMENT S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00332. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066972.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

SOLUZ HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 58.243.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00390, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066925.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

SOLUZ HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 58.243.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2004

Acceptation de la démission de Monsieur Jean Bintner en tant qu'Administrateur. Décharge lui est accordée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de S.G.A. SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Pour la société SOLUZ HOLDING S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00336. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066977.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

BLAKELAW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 53.964.

Le bilan au 5 avril 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02467, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Signature.

(067002.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

NDI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 72.182.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00379, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067009.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

PEGASE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 42.741.

L'an deux mille quatre, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de PEGASE S.A., R.C. Luxembourg B 42.741, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 177 du 23 avril 1993.

Les statuts de ladite Société ont été modifiés par un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 651 du 27 août 1999.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Jean Marc Noel, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Claire Adam, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Eric Lacoste, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'une première assemblée générale extraordinaire de la société s'est tenue le 10 juin 2004 pour délibérer sur le même ordre du jour que celui ci-dessous reproduit. Une (1) action sur cinquante (50) actions d'une valeur nominale de deux mille quatre cent quatre-vingts euros (EUR 2.480,-) étant seulement présente ou dûment représentée à ladite assemblée, cette assemblée a été ajournée et a décidé de se réunir à nouveau en date de ce jour.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces parues au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 628 du 18 juin 2004 et N° 701 du 8 juillet 2004, ainsi qu'au Quotidien et au Lëtzebuurger Journal du 18 juin 2004 et du 8 juillet 2004.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'objet social de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet social la souscription, la prise de participations, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations. La Société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.»

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts.

IV.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

V.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les cinquante (50) actions d'une valeur nominale de deux mille quatre cent quatre-vingts euros (EUR 2.480,-) représentant l'intégralité du capital social de cent vingt-quatre mille euros (EUR 124.000,-), une (1) action, est présente ou dûment représentée à la présente assemblée.

Conformément à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider, quelle que soit la portion du capital représentée, sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-dessus reproduit.

Après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la Société. En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a pour objet social la souscription, la prise de participations, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations. La Société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. M. Noel, C. Adam, E. Lacoste, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, vol. 144S, fol. 60, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

A. Schwachtgen.

(066006.3/230/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

PEGASE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 42.741.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 971 du 27 juillet 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(066009.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

BUILDCO KRAKOW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 79.202.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00354, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067005.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

BUILDCO KRAKOW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 79.202.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2004

Acceptation de la démission de Monsieur Jean Bintner en tant qu'Administrateur. Décharge lui est accordée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de S.G.A. SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour la société BUILDCO KRAKOW S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00320. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066945.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

BARAF HOLDING S.A., BYBLOS FINANCING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 13.258.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00356, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CONSEIL

Signatures

(067011.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

JOTRADE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 64.160.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08305, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

JOTRADE INVESTMENT S.A.

Signature

(067014.3/4185/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

C.E.M. GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 92.616.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00359, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067018.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

CEFIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 66.621.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067013.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

CEFIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 66.621.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 avril 2004

Le mandat de Monsieur Jean Bintner, en tant qu'Administrateur, n'est pas renouvelé. Messieurs Alain Martin et Norbert Schmitz sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de six ans. S.G.A. SERVICES S.A. est élue Administrateur pour une période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

CEFIMA S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00324. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066953.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

CHATEAUVALLON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 88.103.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067019.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

TOSCANINI & ASSOCIATI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 27.811.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06583, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

TOSCANINI & ASSOCIATI S.A.

Signature

(067021.3/4185/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

SABEMAF LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 56.252.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06586, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

V. Luyckx

Administrateur Délégué

(067023.3/4185/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

CML, COMPAGNIE MARITIME LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 25.179.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00361, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067020.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

CML, COMPAGNIE MARITIME LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 25.179.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2004

Le mandat de Messieurs Norbert Werner et Jean Bintner, en tant qu'Administrateurs, n'est pas renouvelé. Monsieur Norbert Schmitz est réélu Administrateur pour une nouvelle période de 6 ans. S.G.A. SERVICES S.A. et Monsieur Jean-Marie Poos sont élus Administrateurs pour une période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

CML, COMPAGNIE MARITIME LUXEMBOURGEOISE S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00325. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066956.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

C.R.B. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 44.445.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00362, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067022.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

C.R.B. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 44.445.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2004

Messieurs Jean Bintner et Norbert Schmitz et S.G.A. SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

C.R.B. S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00326. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066958.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

GESPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3650 Kayl, 38, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 94.968.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 mai 2004

1. La démission de Monsieur Jean-Pierre Fischer de son poste d'administrateur est acceptée avec effet immédiat. Décharge pleine et entière est accordée à Monsieur Jean-Pierre Fischer pour l'exercice de son mandat d'administrateur jusqu'à ce jour.

2. Madame Danielle Wampach, employée privée, demeurant à L-3428 Dudelange, 87, route de Boudersberg est nommée en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Le mandat de Madame Danielle Wampach prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Kayl, le 14 mai 2004.

Pour extrait conforme

N. Weber

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AR06105. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067169.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

PIPER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 43.077.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00640, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

Signature.

(067024.3/4185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

ELLMER & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 21.933.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00644, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

Signature.

(067025.3/4185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

FDR GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 22.988.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00365, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

Signature.

(067031.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

FDR GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 22.988.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2004

Acceptation de la démission de Monsieur Jean Bintner en tant qu'Administrateur. Décharge lui est accordée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de S.G.A. SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Jean Bintner, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure aux trois quarts du capital.

Pour la société FDR GESTION S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00328. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066965.3/1023/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

COWEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 76.808.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00642, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

Signature.

(067026.3/4185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

DESANTIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 48.301.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04828, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

Signature.

(067027.3/4185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

DEVELOPMENT PACKAGING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 39.336.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg-Sociétés, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00364, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067030.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

**GANECA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. GANECA S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 57.432.

—
Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00366, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067032.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

SIPEF 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 77.015.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 4 août 2004

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Approbation de la cession de parts sociales intervenue entre l'associé LGR INTERNATIONAL S.A., cédant et GREENPARK INTERNATIONAL INVESTORS I, L.P. et GREENPARK GERMAN INVESTORS, GmbH & CO KG N° 1, cessionnaires, conformément aux dispositions légales et statutaires ou autres, applicables.

Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour SIPEF 1, S.à r.l.

M. Bogers

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02740. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067313.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

G.X.B. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 51.424.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00368, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067035.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

G.X.B. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 51.424.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2004

Acceptation de la démission de Monsieur Jean Bintner en tant qu'Administrateur. Décharge lui est accordée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de S.G.A. SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Jean Bintner, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée en 2007.

Pour la société G.X.B. S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00329. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066968.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

AHUAN & ASSOCIATES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 12.831.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04831, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

Signature.

(067033.3/4185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

HAEGIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 40.753.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00469, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

HAEGIN S.A.

Signature

(067036.3/4185/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

ULIZA FINANCE & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 74.552.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00473, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

Signature.

(067038.3/4185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

INTELLIGENT SERIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 102.176.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le deux juillet.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- La société LUXEMBOURG MARINE SERVICES S.A., avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, représentée par Monsieur Raymond Van Herck, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, non présent, ici représenté par Monsieur Noël Delaby, ci-après nommé, en vertu d'une procuration reçu en date du 1^{er} juillet 2004, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée.

2.- Monsieur Noël Delaby, capitaine au long cours, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous dénomination de:
INTELLIGENT SERIES S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoise ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés.

Elle peut également acquérir, gérer, mettre en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant la vente d'immeubles de toutes natures, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en associations en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives jusqu'à libération intégrale du capital social. Après libération entière des actions, celles-ci peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel à cinq cent mille euros (500.000,- EUR).

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II: Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre les administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III: Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois d'avril, à 10 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV: Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V: Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quatre.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- La société LUXEMBOURG MARINE SERVICES S.A., prénommée	999 actions
2.- Monsieur Noël Delaby, prénommé	1 action
Total: mille actions	1.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (1.800,- EUR).

Evaluation du Capital

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à cinquante mille euros (50.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3) Sont nommés administrateurs:

a)- Monsieur Noël Delaby, prénommé,

b)- La société LUXEMBOURG MARINE SERVICES S.A. prénommée

c)- Monsieur Marian Murzynski, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

4) Est nommé commissaire:

- Monsieur Jules Roebben, demeurant à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

5) Est nommé administrateur-délégué de la société:

Monsieur Noël Delaby, prénommé.

Il peut engager la société sous sa seule signature conformément à l'article six des statuts.

6) Les mandats des administrateurs, administrateur-délégué et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2009.

7) En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article six des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes du conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Delaby, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 juillet 2004, vol. 898, fol. 88, case 7. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 août 2004.

A. Biel.

(065721.3/203/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

PROUVÉ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 97.317.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 25 juin 2004, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko la Rocca de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet im-

médiat, Monsieur Eric Giacometti, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko la Rocca, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Le Conseil d'Administration

S. Vandi / J.-P. Fiorucci

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00215. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067354.3/043/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

INTERNATIONAL HOTEL DEVELOPMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 9.937.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00369, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067039.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

SCHLARAFFELAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 17, allée John W. Léonard, Z.I. Mierscherbiertg.

R. C. Luxembourg B 40.848.

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Alain Theisen, commerçant, demeurant à L-7433 Grevenknapp, Maison 16d.
- 2) Monsieur Fernand Theisen, employé, demeurant à L-4807 Rodange, 18, rue Nic. Biever.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls associés, Monsieur Alain Theisen, prénommé de mille quatre cent quatre-vingt-quinze (1.495) parts sociales et Monsieur Fernand Theisen, prénommé, de cinq (5) parts sociales, de la société à responsabilité limitée SCHLARAFFELAND, S.à r.l. avec siège social à L-7526 Mersch, 17, allée John W. Léonard, Z.I. Mierscherbiertg,

constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 7 juillet 1992, publié au Mémorial C, numéro 520, en date du 12 novembre 1992,

modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 6 mars 1997, publié au Mémorial C, numéro 323 en date du 25 juin 1997,

modifiée suivant assemblée générale extraordinaire, en date du 14 avril 1998, publiée au Mémorial C, numéro 523 en date du 17 juillet 1998,

et modifiée suivant assemblée générale extraordinaire, en date du 7 décembre 2001, publiée au Mémorial C, numéro 835 en date du 1^{er} juin 2002.

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes sur l'ordre du jour suivant:

- 1.- Augmentation du capital social.
- 2.- Modification de l'article 5 des statuts.
- 3.- Diminution du capital social.
- 4.- Adaptation ou suppression éventuelle du nombre et de la valeur des parts.
- 5.- Modification de l'article 5 des statuts.

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix d'augmenter le capital social actuel de cent trente-six mille cinq cents euros (136.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-sept mille cinq cents euros (37.500,- EUR) au montant de cent soixante-quatorze mille euros (174.000,- EUR) comme suit:

a) par un versement en espèces de trente mille euros (30.000,- EUR) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant et

b) par incorporation de créances d'un montant de quatre-vingt-onze mille deux cent vingt-cinq euros (91.225,- EUR),

c) et par incorporation de la dette envers Monsieur Alain Theisen, d'un montant de quinze mille deux cent soixante-quinze euros (15.275,- EUR),

La réalité des prédites créances et dettes est attestée par un certificat délivré par la FIDUCIAIRE VIC COLLE ET ASSOCIES, avec siège social à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar, en date du 28 juin 2004,

laquelle attestation, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée.

Cette augmentation du capital a été souscrite par les associés:

M. Alain Theisen, prredit	15.275,- EUR
M. Fernand Theisen, prredit	121.225,- EUR
Total:	<u>136.500,- EUR</u>

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide par conséquent de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à cent soixante-quatorze mille euros 174.000,- EUR, représenté par six mille neuf cent soixante (6.960) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

De sorte que la nouvelle répartition du capital social s'établit comme suit:

Monsieur Alain Theisen	2.106 parts	52.650,- EUR
Monsieur Fernand Theisen	4.854 parts	121.350,- EUR
Total:	<u>6.960 parts</u>	<u>174.000,- EUR</u>

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide de diminuer le capital social par l'apuration des pertes reportées pour un montant de cent trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-douze euros virgule trente-neuf cents (133.992,39 EUR) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-quatorze mille euros (174.000,- EUR) au montant de quarante mille euros (40.000,- EUR)

Il y a un rompu de sept euros virgule soixante-un cents 7,61 EUR que l'assemblée décide de porter au compte de réserve légale.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer les six mille neuf cent soixante (6.960) parts existantes d'un montant nominal de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune et de créer quatre cents (400) parts sociales nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, et de les attribuer aux associés actuels au prorata des parts anciennes leur appartenant dans la prédite société, de la façon suivante:

- 121 parts sociales à Monsieur Alain Theisen
- 279 parts sociales à Monsieur Fernand Theisen.

Observation est ici faite que le rompu a été réglé directement entre les associés qui en donnent décharge pleine et entière au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

De qui précède, l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide de modifier l'article cinq des statuts et de lui donner la teneur suivante:

Art 5. Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000), représenté par quatre cents (400) parts sociales de cent euros (100,- EUR.)

De sorte que la nouvelle répartition du capital s'établit comme suit:

Monsieur Alain Theisen	121 parts	12.100,- EUR
Monsieur Fernand Theisen	279 parts	27.900,- EUR
Total:	<u>400 parts</u>	<u>40.000,- EUR</u>

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Theisen, F. Theisen, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juillet 2004, vol. 898, fol. 82, case 5. – Reçu 1.365 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 août 2004.

A. Biel.

(065887.3/203/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

SCHLARAFFELAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-7526 Mersch, 17, allée John W. Léonard, Z.I. Mierscherbiert.
R. C. Luxembourg B 40.848.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(065888.3/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

**BALMS ABOGADOS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. FHABEL IMMOBILIEN S.A.).**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 88.403.

L'an deux mille quatre, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FHABEL IMMOBILIEN S.A., ayant son siège social à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen, R.C.S. Luxembourg section B numéro 88403, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1409 du 28 septembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Steffen, employé privé, demeurant à Schieren.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination de la société en BALMS ABOGADOS LUXEMBOURG S.A.

2.- Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en BALMS ABOGADOS LUXEMBOURG S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de BALMS ABOGADOS LUXEMBOURG S.A.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent vingt-cinq euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Dostert, A. Thill, J.-M. Steffen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 août 2004, vol. 527, fol. 76, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 août 2004.

J. Seckler.

(066181.3/231/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

**LONGSTREET S.A., Société Anonyme,
(en liquidation).**
Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 77.175.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LONGSTREET S.A. en liquidation, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 77175, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 12 du 8 janvier 2001, dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 198 du 18 février 2004,

ayant un capital souscrit fixé à cinquante-cinq mille euros (55.000,- EUR), représenté par cinq cent cinquante (550) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
3. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans.
4. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur ainsi qu'au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture définitive de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Cinquième résolution

L'assemblée donne pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cents euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, A. Thill, R. Scheifer-Gillen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 juillet 2004, vol. 527, fol. 62, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 août 2004.

J. Seckler.

(066339.3/231/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

L.D.P.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 82.696.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le neuf avril.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Jean-Claude Moreau, ingénieur E.S.G.T., demeurant à F-28130 Maintenon, 3, impasse du Gué.

I.- Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de L.D.P.I. S.A., avec siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy,

inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B

constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date à Esch-sur-Alzette du 08 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 1226, du 24 décembre 2001.

II.- Que le capital social souscrit de la société est de trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par mille actions (1.000) de trente et un euros (EUR 31,00) de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et libérées.

III.- Que Monsieur Jean-Claude Moreau est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la société.

IV.- Qu'en tant que seul actionnaire, Monsieur Jean-Claude Moreau déclare expressément dissoudre et liquider la société à compter rétroactivement du 31 décembre 2003, celle-ci ayant cessé toute activité.

V.- Que Monsieur Jean-Claude Moreau connaît parfaitement la situation financière active et passive et les statuts de la société.

VI.- Que Monsieur Jean-Claude Moreau actionnaire unique, se considérant comme le liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

VII.- Que Monsieur Jean-Claude Moreau donne décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de l'acte notarié.

VIII.- Que Monsieur Jean-Claude Moreau remet au notaire les originaux des certificats au porteur des mille actions (1.000) de la société en sa possession pour destruction.

IX.- Que partant la liquidation de la société est achevée.

X.- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à au domicile de Monsieur Jean-Claude Moreau à L-2542 Luxembourg, 192, rue des Sources.

Frais

Les frais, dépenses et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent à six cents euros (EUR 600,-).

Dont acte, fait est passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-C. Moreau, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 avril 2004, vol. 896, fol. 73, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 août 2004.

A. Biel.

(065889.3/203/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

SANDIX & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 90.408.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00474, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

SANDIX & CO S.A.

Signature

(067041.3/4185/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

LA RELATIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 58.256.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg-Sociétés, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00374, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067043.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

LONIMAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 51.665.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg-Sociétés, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00376, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067044.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

RESIDENCE GRAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 79.781.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06177, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Signature.

(067052.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

RESIDENCE GRAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000,-.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 79.781.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 15 juillet 2004

- Le rapport du conseil de gérance a été approuvé.
- Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été approuvés.
- Décharge pleine et entière a été donnée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06175. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067047.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

ANKIG S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 52.561.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 3 mai 2004

Il résulte du procès-verbal que:

1. l'Assemblée Générale a approuvé les comptes annuels aux 31 décembre 2002 et 2003;
2. l'Assemblée Générale a décidé, malgré des pertes cumulées aux 31 décembre 2002 et 2003 dépassant les trois quarts du capital social, de continuer les activités de la Société conformément à l'article 100 de la loi 10 août 1915 (telle qu'elle a été modifiée);
3. l'Assemblée Générale a accordé pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat couvrant les exercices sociaux clos aux 31 décembre 2002 et 2003.
4. l'Assemblée Générale a décidé de reconduire les trois administrateurs dont le détail suit dans leurs fonctions jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2004:
 - Maître Simone Retter, née le 13 juin 1961 à Bettembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
 - Maître Ute Bräuer, née le 1^{er} décembre 1956 à Oberhausen (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
 - Madame Catherine Koch, née le 12 février 1965 à Sarreguemines (France), ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
5. l'Assemblée Générale a décidé de reconduire la société LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l., établie et ayant son siège social au 12, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés (Luxembourg), section B, sous le numéro 65.819, dans ses fonctions de Commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02063. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065716.3/1005/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

COFHYLUX, Société Anonyme.
Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 7.128.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 14 mars 2003

Suite à la proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale accepte de renouveler le mandat de M. Jean Meyer pour une durée de 6 ans. Ce mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale 2009.

Suite à la proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de confier le mandat de commissaire aux comptes à la société KPMG-AUDIT LUXEMBOURG, pour une nouvelle période d'une année.

Luxembourg, le 14 mars 2003.

R. Scharfe, C. Fohl.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03565. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(065780.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

COFHYLUX, Société Anonyme.
Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 7.128.

Ordre du jour du conseil d'administration du 15 mars 2004

La réunion est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean Meyer, Président.

Sont présents:

MM. Jean Meyer, président

Camille Fohl, administrateur

Jean-Louis Margue, administrateur

Carlo Goeres, administrateur

Assiste également:

M. Robert Elter, directeur

Ordre du jour:

Prolongation des mandats de directeur, des sous-directeurs et des mandataires

Le conseil d'administration donne l'autorisation de procéder à la prolongation du mandat de directeur de M. Robert Elter ainsi que des mandats des sous-directeurs Mme Véronique Astranskas et M. Carlo Kirsch pour une période d'une année.

Le conseil d'administration procède également au renouvellement du mandat des mandataires de Monsieur Bruno Fery, Monsieur Michel Gonçalves et Monsieur Serge Pierson pour une période d'une année.

Le conseil d'administration prend note que ces fonctions sont dédiées à la gestion journalière de COFHYLUX S.A. Le conseil d'administration a défini le régime de signatures de la société comme suit:

Les signatures des personnes autorisées à engager la société pour les actes de la gestion journalière sont réparties en catégories A et B.

1) Signatures de la catégorie A:

La signature de la catégorie A appartient de plein droit aux administrateurs. Elle est en outre déléguée aux personnes suivantes:

- Monsieur Robert Elter, directeur;
- Madame Véronique Astranskas, sous-directeur;
- Monsieur Carlo Kirsch, sous-directeur.

2) Signatures de la catégorie B:

La signature de la catégorie B est déléguée aux personnes suivantes:

- Monsieur Bruno Fery, mandataire;
- Monsieur Michel Gonçalves, mandataire;
- Monsieur Serge Pierson, mandataire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président lève la séance à 10.15 heures.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

Le conseil d'administration

C. Goeres, C. Fohl, J. Meyer, J.-L. Margue

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05134. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065782.2//43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

WINTRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 72.955.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2003

L'an 2003, le 1^{er} Juillet, à 14 heures 30, au siège social, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg. Les administrateurs de la société WINTRUST HOLDING S.A. se sont réunis en Conseil, sur convocation d'un administrateur. Sont présents:

- Monsieur Patrick Arama, Administrateur en exercice qui préside la réunion du Conseil,
- Monsieur Franck Amouyal, Administrateur en exercice,
- Madame Sebastiana Rizzo, Administrateur en exercice,

Le Conseil réunissant l'ensemble des administrateurs par leur présence effective, peut valablement délibérer. Le Président rappelle les points inscrits à l'ordre du jour et propose de passer aux discussions et au vote:

Ordre du jour:

Remplacement de 2 administrateurs démissionnaires et du Commissaire aux Comptes.

Décisions

Après discussion et délibération, le Conseil, à l'unanimité, décide:

1. Le conseil décide d'accepter la démission de 2 administrateurs et leur donne quitus entier et total pour leur gestion:

- Madame Sebastiana Rizzo, Administrateur en exercice,
- Monsieur Franck Amouyal, Administrateur en exercice,

avec nomination par cooptation de 2 nouveaux administrateurs en lieu et place des administrateurs démissionnaires:

Est nommé administrateur Monsieur Michel Arama, demeurant à Luxembourg

Est nommé administrateur Monsieur Raphaël Haziza, demeurant à Luxembourg

2. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes:

AGENSCOM S.A.

59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.00 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal en 2 exemplaires, lequel après lecture a été signé par le président de la réunion et un administrateur.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour extrait conforme

P. Arama / M. Arama / R. Haziza

Administrateur en exercice / Administrateur en exercice / Administrateur en exercice

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05460. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065785.3/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

SEDEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 7, rue Duchscher.
R. C. Luxembourg B 3.077.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juillet 2004

Les actionnaires de la société anonyme SEDEC S.A., réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 15 juillet 2004 au siège social, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

1) La démission de Madame Marie-Josée Hoffmann, catéchiste, demeurant à L-9244 Diekirch, 20, rue de l'Hôpital, de son poste d'administrateur, est acceptée à l'unanimité.

Pleine et entière décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat d'administrateur.

2) Constatant que les mandats des administrateurs encore en place sont arrivés à échéance, les actionnaires décident de les renouveler pour une période de 3 ans, c'est-à-dire jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire, en 2007.

3) Le conseil d'administration de la société est donc composé comme suit:

- Madame Philomène Hoffmann, professeur, demeurant à L-1130 Luxembourg, 21, rue d'Anvers (Président du conseil d'administration)

- Madame Danièle Faltz, professeur, demeurant à L-1130 Luxembourg, 21, rue d'Anvers (Administrateur-délégué)

- Monsieur Lucien Gehl, ingénieur, demeurant à L-2513 Senningerberg, 3, rue des Sapins

- Madame Jeanne Leyder, infirmière, demeurant à L-1424 Luxembourg, 7, rue Duchscher

- Madame Thérèse Mangen, institutrice, demeurant à L-1424 Luxembourg, 7, rue Duchscher

- Madame Marie-Thérèse Ruppert, institutrice, demeurant à L-1424 Luxembourg, 7, rue Duchscher

- Monsieur Michel Schmitt, professeur, demeurant à L-2728 Luxembourg, 52, rue Jules Wilhelm.

Les membres du conseil d'administration ainsi nommés acceptent leurs mandats.

4) Constatant que le mandat du commissaire aux comptes,

Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, est arrivé à échéance, les actionnaires décident de le renouveler pour une période de 3 ans, c'est-à-dire jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire, en 2007.

Le commissaire aux comptes ainsi nommé accepte son mandat.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08482. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(065823.3/503/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

VALLBACKEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 97.824.

Le Conseil d'Administration réuni en date du 29 juillet 2004 constate que LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., et M. Kamarowsky, détenteurs de 100 actions de 320 Euro chacune et libérées d'un quart, ont versé la somme de 24.000 Euro à la société. Par conséquent, le capital de la société a été entièrement libéré.

Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02549. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066866.3/536/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

VERANDAS GRAND-DUCALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 122, route de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 37.084.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2003

Le 15 mai 2003 à 15.00 heures, les actionnaires de la Société Anonyme VERANDAS GRAND-DUCALES S.A., se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social à Luxembourg et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Les actionnaires, constatant que les mandats des administrateurs, à savoir:

- Monsieur Corrado Caruso, administrateur de sociétés, demeurant à B-6200 Châtelaineau, 219, rue des Charbonnages.

- Madame Patricia De Mare, comptable, demeurant à B-1495 Sart-Dames-Avelines, rue du Vieux Chemin, 23

- Monsieur Adriano Roncadin, responsable technique, demeurant à B-7100 Haine-Saint-Pierre, 63, rue de la Hestre

sont arrivés à échéance, ils décident à l'unanimité de les renouveler pour une période de trois ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006.

Les administrateurs ainsi nommés déclarent accepter leurs mandats.

2) De la même manière, le mandat de l'administrateur-délégué, Monsieur Corrado Caruso, qui accepte, est renouvelé pour une période de trois ans, c'est à dire jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006.

3) Par ailleurs, la démission de Monsieur Robert Elvinger, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, de son poste de commissaire aux comptes est accepté à l'unanimité avec effet rétroactif au 16 mai 2002.

Pleine et entière décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat de commissaire aux comptes.

4) La société LUX-AUDIT S.A, ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, est nommée avec effet rétroactif au 16 mai 2002 commissaire aux comptes de la société pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006.

Le commissaire aux comptes ainsi nommé déclare accepter son mandat.

Luxembourg, le 15 mai 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08483. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(065826.3/503/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

BERNILUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 77.857.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 3 août 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et leur a donné décharge pour leurs fonctions durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Le Conseil d'Administration se compose donc ainsi:

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'assemblée générale du 3 août 2004 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes et lui a donné décharge pour sa fonction durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

- Monsieur Aloyse Scherer, expert-comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée générale ordinaire du 3 août 2004 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour BERNILUX

Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01836. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065849.3/833/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

SILK ROAD GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 81.231.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00479, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

SILK ROAD GROUP HOLDING S.A.

Signature

(067055.3/4185/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

UNITEX INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 71.315.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 2 août 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et leur a donné décharge pour leurs fonctions durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Le Conseil d'Administration se compose donc ainsi:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Mathias Ismail, Administrateur, administrateur de sociétés, La Cotonnière d'Antsirabe, Villa Dominique, route d'Ambositra Antsirabe, Madagascar;

- Monsieur Salim Ismail, Administrateur-Délégué & Président du Conseil, administrateur de sociétés, La Cotonnière d'Antsirabe, Villa Dominique, route d'Ambositra Antsirabe, Madagascar.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'assemblée générale du 2 août 2004 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes et lui a donné décharge pour sa fonction durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

- H.R.T. REVISION, Société à responsabilité limitée, commissaire aux comptes, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée générale ordinaire du 2 août 2004 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour UNITEX INVESTMENT CORPORATION S.A.

Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01834. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065854.3/833/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

IMMO FOCUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 102.178.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

La société anonyme WILL-DOUG HOLDING S.A., avec siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen (R.C.S. Luxembourg section B numéro 34.103),

ici représentée par Monsieur Régis Lux, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par la présente:

Titre I^{er}. - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination d'IMMO FOCUS, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière et la promotion dans le domaine immobilier. Elle a plus particulièrement pour objet l'acquisition, la vente, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2004.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société anonyme WILL-DOUG HOLDING S.A., avec siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen (R.C.S. Luxembourg section B numéro 34.103).

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ huit cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.
- 2.- Sont nommés gérants de la société:
 - * Monsieur Pascal Feller, employé privé, né à Luxembourg, le 19 février 1961, demeurant à L-5432 Lenningen, 21, rue des Vignes, gérant technique;
 - * Monsieur Claude Hilbert, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 21 février 1958, demeurant à L-7390 Blaschette, 2, Am Herbstfeld, gérant administratif.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Lux, J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher le 5 août 2004, vol. 527, fol. 73, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 août 2004.

J. Seckler.

(065727.3/231/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

ORCO PROPERTY GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 8, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 44.996.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le 11 novembre 2004 à 11.00 heures au 8, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg. L'ordre du jour sera le suivant:

Ordre du jour:

1. Constitution du bureau.
2. Modification des statuts par l'ajout d'un nouvel article concernant les déclarations de franchissements de seuil qui seront fixés à 2,5%, 5%, 10%, 15%, 20%, 33%, 50% et 66% du total des droits de vote.
3. Approbation de la modification des conditions applicables au programme de rachat d'actions.
4. Divers.

L'assemblée ne délibère valablement que si la moitié du capital est représentée. Les délibérations seront prises à la majorité des 2/3 des voix des actionnaires présents ou représentés.

Modes de participation à l'Assemblée Générale:

- Les actionnaires détenant leurs actions auprès de EUROCLEAR qui souhaiteraient assister à l'Assemblée Générale devront notifier cette intention au plus tard le 5 novembre 2004, selon le cas:

à NATEXIS BANQUES POPULAIRES, Service Assemblées, 10-12 rue des Roquemonts, F-14099 Caen, Cedex, en tant que mandataire du conseil d'administration.

Ou à leur intermédiaire financier.

- Les actionnaires détenant leurs actions auprès de EUROCLEAR et qui souhaiteraient se faire représenter à l'Assemblée Générale devront donner, au moyen d'une procuration au mandataire de leur choix leurs instructions de vote. La procuration devra être parvenue à leur intermédiaire financier ou à NATEXIS BANQUES POPULAIRES, selon le cas, au plus tard le 5 novembre 2004. Le formulaire de procuration sera disponible auprès de NATEXIS BANQUES POPULAIRES ou auprès de leur intermédiaire financier selon le cas.

Le Conseil d'Administration.

Shareholders are invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on 11th November 2004 at 11.00, 8, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

The agenda will be the following:

Agenda:

1. Constitution of the board,
2. Modification of the statutes by adding a new article about notification of threshold crossings that will be set at 2.5%, 5%, 10%, 15%, 20%, 33%, 50% and 66% of the total voting rights,
3. Approval of the modification of the conditions applicable to the redemption of shares program,
4. Various.

The assembly can validly deliberate only if half of the capital is represented. Resolutions will be taken by a 2/3 majority of the shareholders votes, present or represented.

Participation modes to the General Meeting:

- Shareholders holding their shares with EUROCLEAR who would want to attend the General Meeting will need to notify this intention at the latest on 5th November 2004, as the case may be:

To NATEXIS BANQUES POPULAIRES, Service Assemblées, 10-12 rue des Roquemonts, F-14099 Caen, Cedex, as proxy of the Board of Directors.

Or to their financial intermediary.

- Shareholders holding their shares with EUROCLEAR and who would want to be represented at the General Meeting will need to give, by means of a proxy to the representative of their choice their voting instructions. The proxy will have to be with their financial intermediary or with NATEXIS BANQUES POPULAIRES, as the case may be, at the latest on 5th November 2004. The proxy form will be available with NATEXIS BANQUES POPULAIRES or with their financial intermediary as the case may be.

I (04394/000/54)

The Board of Directors.

JULIUS BAER MULTIBOND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
H. R. Luxembourg B 32.187.

Die ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die «Generalversammlung») des JULIUS BAER MULTIBOND wird am Gesellschaftssitz am 9. November 2004, 11.00 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Abnahme der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2004
3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2004
5. Wahl des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2005
6. Diverses

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der Generalversammlung gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich aus organisatorischen Gründen bis zum 4. November 2004 bei der DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Frau Nathalie Clement, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg (Fax Nr. +352/4590-3331) anzumelden.

I (04392/584/24)

Der Verwaltungsrat.

JULIUS BAER MULTISELECT I, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
H. R. Luxembourg B 84.408.

Die JÄHRLICHE HAUPTVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die «Hauptversammlung») des JULIUS BAER MULTISELECT I wird am Gesellschaftssitz am 9. November 2004, 9.00 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers

2. Abnahme der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2004
3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2004
5. Wahl des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2005
6. Diverses

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Hauptversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der Hauptversammlung gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Hauptversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich aus organisatorischen Gründen bis zum 4. November 2004 bei der DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Frau Nathalie Clement, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg (Fax Nr. +352/4590-3331) anzumelden.

I (04408/584/24)

Der Verwaltungsrat.

BRIOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 37.486.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 novembre 2004 à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 30 septembre 2004
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- nominations statutaires
- divers

I (04343/560/17)

Le Conseil d'Administration.

RAYFLOOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 61.958.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 novembre 2004 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (04359/045/16)

Le Conseil d'Administration.

CARPINTEX S.A., CARPETS AND INTERNATIONAL TEXTILES, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 20.816.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 16 novembre 2004 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (04440/755/18)

Le Conseil d'Administration.

DESAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 53.711.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 novembre 2004 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 31 mai 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 mai 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers

I (04360/045/16)

Le Conseil d'Administration.

JULIUS BAER MULTIPARTNER, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
H. R. Luxembourg B 75.532.

Die JÄHRLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die «Generalversammlung») des JULIUS BAER MULTIPARTNER wird am Gesellschaftssitz am 9. November 2004, 15.00 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Abnahme der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2004
3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2004
5. Wahl des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2005
6. Diverses

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der Generalversammlung gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich aus organisatorischen Gründen bis zum 4. November 2004 bei der DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Frau Nathalie Clement, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg (Fax Nr. +352/4590-3331) anzumelden.

I (04409/584/24)

Der Verwaltungsrat.

AMPHORE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 38.824.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 8 novembre 2004 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2003,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert de siège,
6. Divers

AFC FINANCES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 67.582.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 novembre 2004 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (04406/696/17)

Le Conseil d'Administration.

JULIUS BAER MULTICOOPERATION, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
H. R. Luxembourg B 44.963.

Die ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die «Generalversammlung») des JULIUS BAER MULTICOOPERATION wird am Gesellschaftssitz am 9. November 2004, 15.00 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Abnahme der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2004
3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2004
5. Wahl des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2005
6. Diverses

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der Generalversammlung gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich aus organisatorischen Gründen bis zum 4. November 2004 bei der DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Frau Nathalie Clement, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg (Fax Nr. +352/4590-3331) anzumelden.

I (04410/584/24)

Der Verwaltungsrat.

JULIUS BAER MULTICASH, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
H. R. Luxembourg B 36.405.

Die ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die «Generalversammlung») des JULIUS BAER MULTICASH wird am Gesellschaftssitz am 9. November 2004, 16.00 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Abnahme der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2004
3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2004
5. Wahl des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2005
6. Diverses

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der Generalversammlung gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich aus organisatorischen Gründen bis zum 4. November 2004 bei der DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Frau Nathalie Clement, 69, route d'Esch, L-2953 Luxemburg (Fax Nr. +352/4590-3331) anzumelden.

I (04411/584/24)

Der Verwaltungsrat.

AXXIEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 68.539.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 novembre 2004 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (04407/696/17)

Le Conseil d'Administration.

BERSY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 55.219.

The Shareholders are convened at the

POSTPONED ORDINARY GENERAL MEETING

to be held on Monday 8th November 2004 at 11.00 a.m. at the registered office of the company, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the annual accounts for the accounting year ended December 31, 2003.
2. Allocation of results.
3. Discharge of the Board of Directors and Statutory Auditor for the accounting year ended December 31, 2003.
4. Statutory elections.
5. Miscellaneous

I (04441/581/16)

The Board of Directors.

JULIUS BAER MULTIINVEST, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 60.225.

Die JÄHRLICHE HAUPTVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die «Hauptversammlung») des JULIUS BAER MULTIINVEST wird am Gesellschaftssitz am 9. November 2004, 13.00 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Abnahme der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2004
3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2004
5. Wahl des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2005
6. Diverses

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Hauptversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der Hauptversammlung gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Hauptversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich aus organisatorischen Gründen bis zum 4. November 2004 bei der DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Frau Nathalie Clement, 69, route d'Esch, L-2953 Luxemburg (Fax Nr. +352/4590-3331) anzumelden.

I (04412/584/24)

Der Verwaltungsrat.

TRAVELCAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 57.879.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra de manière extraordinaire le 8 novembre 2004 à 10.00 heures au siège social, 19-21, boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. constatation du rapport des dates des assemblées générales ordinaires et approbation desdits reports;
2. lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les exercices clos aux 31 décembre 2000, 2001, 2002 et 2003 et approbation des comptes annuels arrêtés aux 31 décembre 2000, 2001, 2002 et 2003;
3. affectation du résultat des exercices clôturés aux 31 décembre 2000, 2001, 2002 et 2003;
4. décision sur la proposition de ne pas voter la dissolution anticipée de la société sur base de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et de poursuivre l'activité de la société;
5. prendre acte de la démission du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
6. remplacement du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
7. transfert du siège;
8. divers.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée générale doivent déposer leurs actions 5 jours francs avant l'assemblée générale auprès de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg.

I (04439/755/23)

Le Conseil d'Administration.

JULIUS BAER MULTISTOCK, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 32.188.

Die ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die «Generalversammlung») des JULIUS BAER MULTISTOCK wird am Gesellschaftssitz am 9. November 2004, 14.00 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Abnahme der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2004
3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2004
5. Wahl des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2005
6. Diverses

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der Generalversammlung gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich aus organisatorischen Gründen bis zum 4. November 2004 bei der DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Frau Nathalie Clement, 69, route d'Esch, L-2953 Luxemburg (Fax Nr. +352/4590-3331) anzumelden.

I (04413/584/24)

Der Verwaltungsrat.

SEAWELL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 12.225.

Messieurs les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 11 novembre 2004 à 11.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion et rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 30 juin 2004.
2. Approbation des bilan, compte de profits et pertes et affectation du résultat au 30 juin 2004.
3. Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (04395/000/14)

Pour le Conseil d'Administration.

UCHIMATA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 17.561.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 29 octobre 2004 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (04166/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ABACUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.096.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 29 octobre 2004 à 11.00 heures, au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000, au 31 décembre 2001, au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales statutaires
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Divers

II (04330/000/22)

Le Conseil d'Administration.

UNIRACK WESTERN GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 43.634.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 octobre 2004 à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Ratification de la cooptation d'un administrateur en date du 2 février 1999.

2. Constatation de l'irrégularité de la cooptation d'un administrateur en date du 8 mai 2001 suivant l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales.
3. Constatation de l'expiration des mandats des administrateurs.
4. Ratification des actes posés par les administrateurs jusqu'à ce jour.
5. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
6. Approbation des bilans et des comptes de pertes et profits aux 31 décembre 1997, 31 décembre 1998, 31 décembre 1999, 31 décembre 2000, 31 décembre 2001, 31 décembre 2002 et 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
7. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
8. Nominations statutaires.
9. Question de la dissolution anticipée de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
10. Divers.

II (04331/655/23)

Le Conseil d'Administration.

NOMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 60.917.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 29 octobre 2004 à 14.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2003.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Délibérations quant à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (04340/584/16)

Le Conseil d'Administration.

YXSIS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 69.675.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le jeudi 28 octobre 2004 à 11.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
7. Divers.

II (04354/000/18)

Le Conseil d'Administration.

SASFIN INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 93.747.

We have the pleasure of inviting you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETINGof Shareholders, which will be held on *October 29th, 2004* at 11.00 am at the offices of SASFIN INTERNATIONAL FUND, at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, with the following agenda:*Agenda:*

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Approval of the financial statements as of June 30th, 2004 and the allocation of results;
3. Discharge to be granted to the Directors and the Auditor for the fiscal year ended June 30th, 2004;
4. Re-election of the following Directors for the ensuing fiscal year:

- Mr Lionel Errera,
- Mr Dennis Paizes,
- Mr Claude Kremer,
- Mr Roland Sassoon,
- Mr Alan Wilfred Greenstein;

5. Action on nomination for the re-election of the Auditor for the ensuing fiscal year;
6. Any other business, which may be properly brought before the meeting.

The shareholders are advised that non quorum for the items of the agenda is required, and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

II (04341/1005/25)

By order of the Board of Directors.

CADIMEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 54.329.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on *October 29, 2004* at 10.30 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Resignation of all Directors and of the statutory auditor and appointment of their replacement
2. Special discharge of the Directors and of the Statutory Auditor for the period from January 1st, 2004 until the present Extraordinary General Meeting
3. Transfer of the corporate seat
4. Miscellaneous.

II (04352/795/15)

The Board of Directors.

NovEnergia 2010, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 82.277.

Shareholders are hereby invited to the

GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at the registered office of the Company at 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, on *October 27, 2004* at 11.00 a.m. in order to vote on following:

Agenda:

1. Submission of the Management Report of the Board of Directors and the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance sheet, profit and loss accounts as at June 30, 2004.
3. Discharge to the Directors.
4. Election or Re-election of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
5. Miscellaneous.

Resolutions at the Meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of the votes of those present or represented. A shareholder may act at the Meeting by proxy.

II (04431/755/18)

On behalf of the Board of Directors.
